

# MAIRIE DE MARINGES

Tél. 04 77 94 42 21

secretariat@mairie-maringes.fr

## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2025**

**PRÉSENTS**: M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. TOINON Alain, M. MALIGEAY Fabien, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. CŒUR Sébastien, M. CROZIER Bernard, Mme CHALANDON Nicole, Mme DE MARI Marie-Hélène, Guillaume ASSOGBA.

**EXCUSÉS** : Marie-France JOLY, M. PONCET Jean-Marc, M. GARNIER Philippe.

**ABSENTE** : Mme PELLETIER Catherine

**Secrétaire élue** : Mme DOLBAU Marie-Noëlle

Ordre du jour :	
1 Approbation Procès-Verbal du Conseil Municipal du 09 octobre 2025	
2 Désignation du secrétaire de séance	
3 Délibérations	
1- Quote-part réseau unitaire – Participation 2025 de la commune	Délibération 2025/11.01
2- Demande de subventions départementales	Ajournée
3- Installation d'une antenne ORANGE – Autorisation au maire de déposer un dossier d'urbanisme au nom de la commune	Délibération 2025/11.02
4- Etude topographique et administrative du cimetière – Devis groupe ELABOR	Délibération 2025/11.03
5- Monument aux morts – devis EURL BLANCHARD	Délibération 2025/11.04
4 Décisions prises par délégation	
5 Rapport des commissions communales	
7 Questions diverses	

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la validation du devis de l'entreprise BLANCHARD pour la création d'un nouveau monument aux morts.

### **1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2025**

Le procès-verbal de la séance du jeudi 09 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **2. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal désigne Mme DOLBAU Marie-Noëlle comme secrétaire de séance.

### **3. DÉLIBÉRATIONS**

#### **3.1 QUOTE-PART RESEAU UNITAIRE – PARTICIPATION 2025 DE LA COMMUNE**

Pour rappel, la CCMDL est compétente en matière d'assainissement collectif et les communes conservent la compétence eaux pluviales. Les eaux usées et les eaux pluviales ne transitent pas toujours dans des réseaux de collecte séparés : ces réseaux sont dits unitaires.

Depuis le 1er juillet 2022, l'exploitation des réseaux et des ouvrages d'assainissement a été confiée à SUEZ Environnement dans le cadre d'une DSP et SUEZ facture chaque année à la communauté de communes une quote-part liée à ces eaux claires qui transitent dans les réseaux unitaires

Il était prévu que ce montant soit revu annuellement en fonction de la réduction effective des réseaux unitaires du territoire.

Le montant appelé par SUEZ pour l'année 2025 s'élève à 46 394,41 € à répartir au prorata du linéaire de réseaux unitaires par commune soit 783,90 € pour la commune de MARINGES.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'en délibérer.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** la délibération communautaire n° 19-0936 du 24 septembre 2019 actant le transfert de la compétence assainissement collectif,

**Vu** la délibération communautaire n°2025.10.22 du 21 octobre 2025

**Vu** le tableau présenté ci-dessous,

**Ouï** l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants,

## **DECIDE**

- 1) **FIXE** le montant de la participation de la commune à la gestion des eaux pluviales selon le montant appelé par SUEZ auprès de la CCMDL et le nombre de mètres linéaires de réseaux unitaires actualisés de la manière suivante :

<b>MARINGES</b>	Réseau unitaire 2024 Kml actualisé	Participation 2024 (341,01 €/kml)	Réseau unitaire 2025 Kml actualisé	Participation actualisée 2025 (391,65 €/kml)
	2.01	685,42€	2.01	783,90€

- 2) **CHARGE** l'ordonnateur et le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents.**

## **3.2 DEMANDE DE SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES**

Les devis n'ont pas été reçus dans les temps pour pouvoir délibérer ce soir

Monsieur le Maire en profite pour faire un point sur les subventions en cours et notamment les subventions départementales qui ne nous ont pas été versées. Il informe l'assemblée des difficultés financières du département et du décalage dans le versement des subventions que cela implique. Il rappelle que la commune a souscrit un emprunt relais dans l'attente du versement des subventions. Si les subventions ne nous sont pas versées prochainement, il faudra peut-être envisager de souscrire un nouvel emprunt pour rembourser le prêt relais.

Pour les demandes de subvention 2026, la commune sollicitera l'enveloppe solidarité pour la réfection de la couverture du mur du jardin public et d'un peu de crépis (conservation du patrimoine).

Elle sollicitera l'enveloppe voirie du département pour la réfection du « Chemin de l'Haÿs ».

Les devis sont en cours et les demandes de subvention seront mises à l'ordre du jour du prochain conseil.

## **3.3 INSTALLATION D'UNE ANTENNE ORANGE – AUTORISATION A LA SOCIETE ATC FRANCE DE DEPOSER UN DOSSIER D'URBANISME AU NOM DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'installation d'une antenne relais au lieu-dit Le Haut de la Serre par la société dénommée ATC France pour le compte de l'opérateur Orange.

Il rappelle la délibération 2025/05.01 du 15 mai 2025 approuvant la mutation foncière de la parcelle cadastrée AH13 pour une superficie d'environ 600m<sup>2</sup> et autorisant la signature de l'avant contrat. Il précise que l'acquisition de cette parcelle de terrain était conditionnée à la délivrance des autorisations administratives requises en pareille matière et notamment celle du droit des sols.

Ce projet d'installation d'un antenne relais nécessite le dépôt d'un dossier de déclaration préalable.

Il présente le dossier d'information établis par la société Orange et le dossier graphique du projet. Il présente également le rapport de simulation de l'exposition des champs électromagnétiques générés par une telle infrastructure établie par la société Axians, entreprise basée à La Talaudière.

Afin d'avancer sur ce dossier, il demande à l'assemblée d'autoriser la société ATC France à déposer cette demande d'urbanisme au nom de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 voix pour et 1 voix contre :

- **AUTORISE** la société ATC France à déposer une déclaration préalable au nom de la commune pour l'installation d'une antenne relais 4G - 5G pour l'opérateur Orange,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le mandat de représentation,
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des membres présents (1 contre, 9 pour).**

Monsieur le Maire présente « La Lettre de Maringes N°055 » qui sera envoyée dès demain pour informer la population du projet d'installation de l'antenne relais.

#### **3.4 ETUDE TOPOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE DU CIMETIERE – DEVIS GROUPE ELABOR**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'intérêt de réaliser une étude topographique du cimetière et de mettre à jour les données administratives dans un logiciel de gestion adapté au cimetière.

Il précise que plusieurs concessions seront à reprendre dans les années à venir (expirées ou en état d'abandon) et nécessitera la mise en place d'un ossuaire pour relever les corps.

Afin de pouvoir avancer dans cette démarche en respectant le cadre réglementaire, il est important que les données des concessions et des personnes inhumées soient vérifiées.

Monsieur le Maire présente le devis du groupe Elabor d'un montant de 6 320.05 € HT soit 7 584.06 € TTC proposant l'étude topographique du cimetière, la saisie des inhumés et des concessions, la formation au logiciel et l'abonnement sur 1 an ainsi qu'une mission d'assistance juridique et conseils pour la première année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RETIENT** le devis de l'entreprise Elabor pour un montant de 6 320.05 € HT soit 7 584.06 € TTC
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents.**

#### **3.5 MONUMENT AUX MORTS – DEVIS EURL BLANCHARD**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de changer la stèle commémorative et de l'installer sur le parvis de la Mairie. Il rappelle la maquette élaborée afin d'apprécier en taille réelle ce monument avant de le faire réaliser par une entreprise de maçonnerie et de taille de pierre.

Il rappelle également le projet de déplacement du monument aux morts actuel afin de l'installer sur la partie basse du cimetière.

Il présente le devis de l'entreprise BLANCHARD Vincent d'un montant de 19 919.90 € HT soit 23 903.88 € TTC et propose à l'assemblée de retenir cette entreprise. Il rappelle que la commune a obtenu une subvention départementale de 7000 € pour réaliser ces travaux au titre de l'enveloppe solidarité 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RETIENT** le devis de l'entreprise BLANCHARD Vincent d'un montant de 19 919.90 € HT soit 23 903.88 € TTC
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents.**

Monsieur le Maire précise que la gravure sur la pierre est aussi chère que sur le verre. Pour enlever le monument et le déposer au cimetière, il faudrait compter environ 3000€. Cette dépense sera à rajouter au devis.

Monsieur le Maire propose de faire cette dépense même si on n'est pas sûre d'obtenir rapidement le versement de la subvention accordée par le département.

Le monument sera réalisé par un tailleur de pierre de Châtelus.

Blandine THEVENON NICOLI précise que cette stèle est plus percutante pour les jeunes.

#### **4. DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION**

**Décisions prises par M. TOINON Alain, Adjoint délégué aux Bâtiments :**

Appartement « 230 route de Viricelles » :

- Travaux de peinture portes intérieures et extérieures. Validation du devis de l'entreprise Pluvy d'un montant de 682.62 € HT soit 819.14 € TTC.

Appartement « 15 rue du Meunier » :

- Fourniture 3 radiateurs électriques. Validation du devis de l'entreprise BLANCHARD Loïc d'un montant de 1400 € HT soit 1 540 € TTC

**Décision prise par M. DUMONT François, Maire :**

- Acquisition de 2 panneaux « accès interdit aux véhicules de transport de marchandises » et de 2 potelets boule. Validation du devis de l'entreprise Signaux Girod d'un montant de 358.41 € HT soit 430.09 € TTC.

#### **5. RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES**

**BATIMENT (Rapporteur Alain TOINON) :**

« 230 route de Viricelles » : le parquet sera posé dans 1 mois, courant décembre.

**VOIRIE (Rapporteur Bernard CROZIER) :**

Subvention voirie départementale : Bernard a fait le tour des chemins avec notre agent communal. Le « Chemin de Laës » sera refait sur 400m soit jusqu'aux 1<sup>ères</sup> habitations. Il n'a jamais été regoudronné car étant assez plat, la voirie ne s'est pas trop dégradée jusqu'à présent.

Les travaux sur le chemin de Ternan ont débuté.

**BIBLIOTHEQUE (Rapporteur Blandine THEVENON NICOLI) :**

Portes ouvertes et vernissage le 08 novembre de 09h00 à 12h00. Exposition inspirée de l'art aborigène.

**PLU (Rapporteur François DUMONT) :**

Plusieurs réunions pour faire avancer le PADD (plan aménagement et développement durable). Le PADD sera débattu lors du prochain conseil. Le PADD définit les grandes orientations. Possibilité d'ouvrir 2 ha à la construction (en fonction des réseaux notamment). La cartographie sera étudiée lors d'une prochaine commission PLU.

## **6. RAPPORT DES DELEGATION EXTERNES**

### **TOURISME (Rapporteur Marie-Hélène DE MARI) :**

Grands projets dans le Rhône. Peu de projet dans les Monts du Lyonnais. Un plan sur les circuits VTT a été élaboré qui ne fait apparaître ni la commune de Maringes, ni la commune de Virigneux. Cette erreur a été remontée auprès des élus responsables de la commission Tourisme.

### **SIEL (Rapporteur François DUMONT) :**

La commune de Maringes compte 101 points lumineux sachant qu'un projecteur de terrain du stade compte pour 4 points lumineux.

42 points lumineux ne sont pas en led dont 17 (voir 18) vont être changés prochainement. (Travaux prévus au budget 2025)

## **7. QUESTIONS DIVERSES**

Maison du Coquetier : Monsieur le Maire rappelle que la Maison du Coquetier dispose d'un espace de stockage avec un plateau qui n'a pas été aménagé faute de projet identifié. Ce local sert actuellement de stockage. Le gérant a plusieurs idées pour améliorer le service rendu à la population : Ouvrir le soir pour accommoder la clientèle qui travaille en journée et proposer une offre de pizzas à emporter. Afin de proposer cette offre pizzas, une partie de l'espace de stockage devrait être transformée en labo.

Possibilité de disposer un four à bois pour cuire les pizzas. Celui-ci serait mis en place par le gérant.

Monsieur le Maire interroge les conseillers : Pensez-vous que ce projet pourrait être intéressant pour la population ? Pensez-vous que la commune pourrait participer à l'investissement en aménageant le local en contrepartie d'une augmentation de loyer, en continuité de l'aménagement de la boutique ?

Les conseillers échangent sur le sujet :

Marie-Noëlle DOLBAU : Pour, car l'ouverture le soir permettrait aux travailleurs de pouvoir accéder à ce service et proposer des pizzas, c'est une offre qui pourrait attirer les jeunes.

Guillaume ASSOGBA : Une étude de marché est à faire par le gérant.

Sébastien COEUR : L'idée est bonne si du potentiel est engagé. Continuer ce qu'on a commencé.

Fabien MALIGEAY : ok pour continuer.

Marie-Hélène DE MARI : Si cela permet de concrétiser les travaux déjà engagés.

Le hangar n'est pas cloisonné. La commune pourrait s'occuper du 2<sup>nd</sup> œuvre et le gérant investirait dans le matériel. Suite à cette discussion, M. le Maire propose d'étudier le projet.

Mardi 11 novembre : commémoration de l'armistice de 1918 à 11h au monument aux morts. Les personnes présentes pourront voir la maquette de la nouvelle stèle commémorative et donner leur avis sur un cahier présent en mairie.

Repas CCAS : samedi 06 décembre à 12h00 à la salle d'animation rurale.

Fin du Conseil Municipal : 23h00

**Prochain Conseil Municipal : Jeudi 11 décembre 2025 à 20h30**

Mme Marie-Noëlle DOLBAU



5

M. François DUMONT,  
Maire,

